

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 NOVEMBRE 2015

L'An deux mille quinze

Le Six Novembre, le Conseil Municipal de la commune de Sainte Radegonde-des-Noyers,
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de Mr FROMENT René, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 octobre 2015

PRESENTS : FROMENT R., GROLLEAU D., ROBIN A., ARCHAMBAUD M., BOBINEAU P.,
PIGNON M., BOURNEL P., SEGUI H., MIUS S., MAROUSSIE G.

ABSENTS : FAUCHER Marie, CHARLE L., GONIOT C., MASSIOT J. (excusés).

Pouvoir de Mr CHARLE Laurent à Mr BOBINEAU Patrice

Pouvoir de Mr GONIOT Christophe à Mr FROMENT René

Pouvoir de Mme FAUCHER Marie à Mr GROLLEAU Denis

Pouvoir de Mr MASSIOT Joël à Mr MAROUSSIE Gérard

Secrétaire de séance : Mr BOURNEL Paul

ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 25 septembre 2015
- Vente Parelle n°1 à Mr METAYS au Lotissement de la Passerelle
- Révision zonage assainissement dans le cadre de l'élaboration du PLU
- Sauvegarde de la cabine téléphonique
- Taxe d'aménagement (révision)
- Convention Sydev :
 - o Eclairage du Parvis de la Mairie
 - o Installation de panneaux d'affichage de la vitesse sur la RD25 en entrée d'agglomération
 - o Programmation travaux 2016
- Rénovation du Centre Bourg (tranche conditionnelle, infos complémentaires)
- Remplacement du personnel communal à l'Ecole Publique
- Renouvellement de la convention « Prestation Paie »
- Mise en Place de l'entretien professionnel annuel à titre pérenne
- Formations du personnel communal
 - o Maintien et actualisation des compétences du sauveteur secouriste du travail
 - o Formation agrément produit phytopharmaceutique
- Facturation Nid de Frelons asiatiques
- Cotisation 2016 aux Gîtes de France
- Adhésion 2015 à l'Association des Maires Ruraux de France
- Adhésion Théâtre le Jean Baptiste cotisation 2015-2016
- Coût annuel de l'éducateur sportif à la Commune de Chaillé-les-Marais
- Boulangerie
- Projet de rénovation de la Mairie
- Questions diverses

Précédent compte rendu adopté à l'unanimité, cependant Mme ROBIN Annie demande à ce que soit précisé dans la délibération n°2015-88 « Schéma de mutualisation avec la Communauté de Communes des Isles du Marais Poitevin » : Dans la proposition des nouvelles mutualisations (N° 6), « la gestion des structures d'accueil des personnes âgées »,

seules, les structures d'accueil publiques sont concernées, les structures privées le resteront.

Le Conseil Municipal,

- Accepte la vente du n°1 au Lotissement de La Passerelle, à Mr METAYS Jérémie pour une superficie de 696 m²
- Accepte le devis de la Société Eau Méga d'un montant de 850 € HT pour la révision du zonage d'assainissement – mise en compatibilité avec le PLU
- Décide du maintien de la cabine téléphonique pour des raisons d'urgence et de sauvegarde du service public
- Décide le maintien du taux de la taxe d'aménagement à 1.5 %
- Décide l'installation de deux panneaux d'affichage de la vitesse en entrée d'agglomération sur routes départementales, pour un montant de 2 899.00 €
- Autorise Monsieur Le Maire à signer avec le Sydev la convention concernant l'éclairage du Parvis de la Mairie, dans le cadre de l'aménagement et la rénovation du Centre Bourg, montant de la part communale : 6 777.00 €
- Accepte la planification des travaux du Sydev pour 2016 ainsi :
 - o Effacement de réseaux Rue du Fief du Bois, Rue du Paradis (suite à modification du projet de rénovation du Centre bourg, ces rues initialement prévues au budget primitif 2015 ont été reportées au budget primitif 2016)
 - o Eclairage du passage piétons au lieudit « Booth Neuf » (RD25)
 - o Eclairage Rue du Pont Galerne (+ 3 lampes)
 - o Effacement de la ligne HTA (sur l'ancien terrain de foot), à leur frais.
- Décide d'affermir la tranche conditionnelle des travaux de rénovation du Centre Bourg d'un montant de 16 800.98 € HT.
- Décide d'employer Mme PICORON Danielle en remplacement du personnel communal de l'Ecole Publique en cas de maladie ou formation
- Autorise Monsieur Le Maire à signer une avenant n°1 au contrat CAE de Mme CHEVALIER Maryvonne de 5 heures de travail complémentaires à son contrat initial
- Accepte le renouvellement de la convention prestation paie avec le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale
- Décide de la Mise en place de l'Entretien Professionnel des agents titulaires à compter de 2015
- Accepte les formations du personnel communal de Mr TIRATEAU Christophe :
 - o Recyclage et formation aux premiers secours
 - o Formation certiphyto
- Décide de refacturer à hauteur de 75 euros, une destruction de nid de frelons asiatiques
- Accepte l'adhésion aux Gîtes de France 2015 pour un montant de 277.33 €
- Accepte l'adhésion à L'AMFR pour un montant de 75 €
- Accepte l'adhésion à l'Association Le Jean Baptiste de 15 €
- Accepte le paiement de l'Educateur sportif d'un montant de 3 612.25 € à la commune de Chaillé-les-Marais
- Décide :
 - o de vendre à Mr RAPHEL Alex le fonds de commerce de la boulangerie pour la somme de 1 000.00 €
 - o Le paiement du loyer commercial à compter du 1^{er} janvier 2016 de 416 € HT
 - o Une proposition d'aide matérielle de la Mairie pour l'obtention de subventions à compter du 1^{er} janvier 2016
- Autorise Monsieur Le Maire à effectuer des demandes de subventions concernant le projet de rénovation et d'agrandissement de la Mairie (Etat DETR, Conseil Général, R2gion ETC.)

Questions diverses :

- Lecture de deux courriers de Madame La Présidente de l'Amicale Laïque pour :
 - o la gratuité de la Salle des Fêtes les 6/7 et 8 novembre 2015, lors de la Bourse aux Jouets
 - o La gratuité de la Salle des Fêtes le 6 Décembre 2015, lors de la Fête de Noël.Accord du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents.
- Une enquête a été faite sur le territoire de la commune de Ste Radegonde-des-Noyers le 6 Octobre 2015 concernant les mesures « Terrain » de la couverture téléphone mobile. L'enquête révèle qu'il n'y a aucun problème de couverture téléphonique, ce qui n'est pas de l'avis du Conseil Municipal. Se renseigner quel est le commanditaire de cette enquête ?
- Les Travaux de voirie 2015 de la Communauté de Communes des Isles du Marais Poitevin sont reportés en 2016, car le sol est trop froid.
- Réunion de la Commission Voire le 16 novembre 2015 en présence de Mme LANNEAU du Sydev et Mr GRELLIER (Agence départementale de la Voirie)
- Cérémonie du 11 Novembre 2015, Fête Nationale à 10 h 25, lecture faite Mr MASSIOT Joël
- Rassemblement au Monument aux Morts de Ste Radegonde-des-Noyers, le 5 Décembre 2015 à 11 heures, Vin d'Honneur offert par la Mairie.
- La Commission Jeunesse et sports s'est réunie en présence des membres du Foyer des Jeunes le 31.10.2015 à 10 H 30. Il va être procédé à une nouvelle élection du Bureau un nouveau Président sera élu.
Les jeunes ont plusieurs projets, dont celui d'organiser un barbecue géant.
Monsieur Le Maire propose que Mr MASSIOT Joël devienne le Président de la Commission Jeunesse et Sports.
Accord à l'unanimité des membres présents.
- Question de Mme ROBIN Annie : est-il possible de disposer du percolateur appartenant au Comité des Fêtes, lors du Goûter du CCAS le 21 novembre 2015 ?
Réponse par l'affirmative de Mr MAROUSSIE Gérard, Président du Comité des Fêtes
- Révision du plan Communal de Sauvegarde :
Monsieur MAROUSSIE Gérard, Président de la Commission, explique à l'assemblée qu'en accord avec Monsieur Le Maire, il a été décidé de faire un essai de la sirène le 18 Novembre à 12 heures. Les habitants seront prévenus par voie de presse et affichage sur les panneaux destinés à cet effet.
Le fonctionnement de la sirène sera ensuite testé tous les trois mois, un calendrier des dates va être programmé et sera inscrit sur le DICRIM, remis aux administrés.
Une réunion de la Commission Communale du Plan Communal de Sauvegarde va être programmée courant novembre 2015.
- Programmer les permanences des élections régionales des 6 et 13 décembre 2015
- Demande de Mr BOBINEAU Patrice : Qui a pris l'initiative de déposer deux grosses pierres à l'entrée du Lotissement de la Passerelle, côté Rue des Chaumes Choux ?
Réponse de Monsieur Le Maire : décision prise par lui-même, afin d'éviter le passage des véhicules qui détériorent l'impasse, qui n'a pas à être utilisée actuellement puisqu'il n'y a de maison.

- Monsieur MASSIOT Joël nous informe que la Commission « Handicapée » doit être dorénavant appelée Commission « Accessibilité ». Concernant l'accessibilité aux bâtiments publics, la Commune de Sainte Radegonde-des-Noyers est en bonne voie parmi toutes les communes du Canton, le gros point noir, reste l'Eglise.
- Remarque de Mr PIGNON Michel : il est important que chaque conseiller municipal participe aux permanences des élections des 6 et 13 décembre 2015.
- Travaux de rénovation du Centre Bourg : Mr BOURNEL Paul nous informe qu'à partir du 25 novembre 2015, les travaux du carrefour rue de l'Eglise et RD 25 vont commencer.

Monsieur MASSIOT Joël attire l'attention sur la sécurité qui doit être très surveillée, Monsieur Le Maire répond, qu'un agent SPS a été recruté pour assurer cette mission, mais la remarque lui en sera faite.

- Plan local d'Urbanisme : La Commission du PLU s'est réunie le 2 novembre à 14 h 00, il a été demandé à la Chambre d'Agriculture, la possibilité de supprimer les bandes de 100 mètres rendant des terrains en partie inconstructibles, lots 1 / 2 et 3 dans le Lotissement de la Passerelle, et dans le terrain de Mr CHASSIN Rémy, bande des 100 mètres de l'exploitation de Mr MURS Louis Marie.